



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2017

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, François Guillaume (arrivée à la question 2), Thierry

Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

Excusés : MM. Edouard Euvrard, François Guillaume (pour la question 1 uniquement)

Absente : Mme Sandrine Sigonne

Procurateur : de M. François Guillaume à Mme Paulina Requena (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : M. Thierry Morel

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2017.

ORDRE DU JOUR

1- Nouveau tarif de broyage des branchages

Afin d'inciter les particuliers à la transformation des branchages issus d'opérations de tailles en Bois Raméal Fragmenté (B.R.F.), le Conseil municipal modifie à la baisse les tarifs de broyage existants et les établit comme suit à compter du 15 mai 2017 :

- apport de branchages sur la place à bois du Vernois **après prise de rendez-vous** avec un employé communal : gratuit
- B.R.F., lorsqu'il est retiré par la même personne que celle qui dépose les branches : gratuit
- B.R.F., lorsqu'il est retiré par une personne qui n'a pas déposé de branchages : 4 € le m³

Sur le même sujet, force est de constater que le dépôt de branchages de la place à bois du Vernois évolue vers un dépôt... de cendres, de résidus de tonte, voire de palettes. Etonnement, ces déchets se broient mal en B.R.F. (surtout les clous), sans compter que leur présence s'oppose totalement à la démarche de développement durable voulue par la Commune.

Rappelons seulement :

- qu'une place à bois est seulement destinée au dépôt de bois qui sera par la suite valorisé ;
- qu'avant tout dépôt destiné au broyage sur la place du Vernois, il est impératif de contacter préalablement la mairie (03 81 55 75 32).

Si les dépôts interdits se poursuivent, il nous sera nécessaire, pour le respect de notre environnement, de rechercher les coupables afin de les verbaliser.

2- Centre aéré d'été

Le centre aéré d'été organisé par la Commune aura lieu cette année à la salle polyvalente entre le lundi 10 et le vendredi 21 juillet sur le thème « faune, flore et main verte ». Il accueillera les enfants âgés de 4 à 11 ans sur des formules d'inscription à la demi-journée ou à la journée (à partir de 8h30 le matin et jusqu'à 17h30 le soir, sauf le vendredi, la salle devant être libérée à 17h00).

Considérant la présence du 14 juillet la première semaine du centre et la programmation d'une sortie la deuxième, il est décidé de fixer des tarifs différenciés entre les deux semaines.

Tarif habitants de Gennes pour la première semaine			
	Pour des journées complètes avec repas	Pour des journées complètes sans repas	Pour des demi-journées
Quotient familial supérieur à 900	65 €	45 €	40 €
Quotient familial inférieur ou égal à 900	61 €	41 €	35 €
Tarif habitants de Gennes pour la deuxième semaine			
	Pour des journées complètes avec repas	Pour des journées complètes sans repas	Pour des demi-journées
Quotient familial supérieur à 900	82 €	55 €	50 €
Quotient familial inférieur ou égal à 900	78 €	50 €	45 €

Un supplément de 5 € par semaine concernera les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Gennes.

Une réduction de 10 % sera appliquée à partir du deuxième enfant d'une même famille.

Les bons vacances de la C.A.F. sont acceptés.

3- Contrats de location et de maintenance du photocopieur de l'école

Le Conseil municipal valide une récente proposition de la société Avenir Bureautique pour la location et la maintenance du photocopieur de l'école. Ce changement de prestataire (actuellement Burocom) permettra à la Commune d'économiser trimestriellement 43 € de location et de maintenance (en moyenne 349 € au lieu de 393) sur un matériel équivalent.

Outre l'avantage économique, Avenir Bureautique - qui équipe déjà le secrétariat de mairie – fait preuve d'une meilleure réactivité que son concurrent en cas de dysfonctionnement du matériel.

Ce changement de prestataire s'effectuera dans le courant des grandes vacances.

4- Remboursement d'assurance

La Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.), qui assure notre collectivité, lui verse 2 500 € en remboursement du salaire versé à une employée en congé maternité sur la période du 1^{er} au 31 mars 2017 (salaire brut + charges patronales).

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme : dossiers acceptés

- Le 28 avril 2017 : déclaration préalable numéro 025.267.17.C0009 : installation d'une clôture Chemin des Vernottes (parcelles cadastrées section AB numéros 205, 207 et 210)
- Le 28 avril 2017 : déclaration préalable numéro 025.267.17.C0010 : implantation d'une pergola Chemin des Vernottes (parcelles cadastrées section AB numéros 205, 207 et 210)

Etat-Civil : naissance

Aline Mottas, notre employée communale en congé maternité depuis fin février, vient de donner naissance à un petit Jules. Le jeune homme est né à Besançon le 12 avril dernier. Félicitation à Aline et à Benoît (le papa) et bienvenue à Jules parmi nous.

Jeux du square

L'installation des jeux pour enfants au square sera terminée le 5 mai, pour une mise en service progressive à partir du début de la semaine suivante.

Nous remercions l'E.U.R.L. Pillot pour le prêt des barrières de chantier qui seront apposées le temps du séchage du revêtement polymère.

L'ancien jeu, réformé, est mis en vente en l'état. Il sera cédé au mieux-disant. Les propositions sont à déposer en mairie avant le lundi 15 mai.

Cartes nationales d'identité

Depuis le 22 mars dernier, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil C.N.I. et passeports sont habilitées à recevoir les demandes d'établissement et de renouvellement des cartes d'identité. Les plus proches de Gennes sont Saône, Besançon, Ornans et Vercel.

Toute demande auprès de ces communes doit être précédée du retrait d'un formulaire au secrétariat de la mairie de votre domicile et d'une prise de rendez-vous auprès du service des cartes d'identité que vous avez choisi pour déposer votre dossier.

Lors du retrait du formulaire, le secrétariat de votre mairie vous précisera les pièces à joindre à votre demande. Tout dossier incomplet fera en effet l'objet d'un refus et nécessitera la prise d'un second rendez-vous.

Veillez à anticiper l'établissement ou le renouvellement de vos cartes d'identité : les délais pour l'obtention d'un rendez-vous sont longs, quelle que soit la commune que vous choisissiez pour déposer votre demande.

Désherbage – petite piqure de rappel

Il existe des moyens qui ne sont ni polluants, ni dangereux pour la santé, pour venir à bout de ces plantes que l'on juge « indésirables » : arrosez-les des eaux bouillantes de cuisson de vos légumes, utilisez un désherbeur thermique et pensez à « l'huile de coude », tout en prenant soin de ménager votre dos.

Pour un environnement sain, merci de vos efforts

La Commission environnement

Repas du club de pétanque

Au vu du nombre d'inscriptions à la soirée dansante organisée par le club de pétanque de Gennes le 13 mai prochain, les membres du bureau ont décidé d'annuler cette soirée. Pour rappel, cette date avait été retenue pour recréer une ambiance festive lors de la fête patronale.

Merci à ceux qui s'étaient inscrits et faisaient confiance à l'équipe de bénévoles de l'association.

Les membres du bureau

La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le 16 juin 2017 à 20h00.